Projet d'évaluation
LANGUES VIVANTES

Préambule (Guide de l'évaluation 2023)

Harmonisation des pratiques d'évaluation pour les classes de lycée en LANGUES VIVANTES

Lycée Gustave Flaubert 2026-2027

Chaque niveau de formation doit avoir fait au moins **3 évaluations** au cours du **trimestre** en Terminale, et au moins **4 évaluations** au cours du **semestre** dans les autres niveaux.

Les critères d'évaluation sont basés sur des descripteurs de compétences du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Cinq activités langagières sont évaluées

- Compréhension orale (CO),
- Compréhension écrite (CE),
- Expression orale en interaction (EOI),
- Expression orale en continu (EO),
- Expression écrite (EE).
- Médiation (M)

- **Evaluations formatives régulières** ayant pour objectif d'accompagner le s lèves dans leur progression. Ces évaluations ne seront pas forcément prises en compte dans la moyenne.

- **Evaluations sommatives ayant pour objectif de vérifier les connaissances et compétence acquises.** Ces évaluations seront systématiquement prises en compte dans la moyenne.

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
16, rue Othman Kaak | 2078 La MARSA | Tél. : +216 31 355 600| Fax : +216 71 774 524
www.erlm.tn/lgf

- 6 devoirs par an seront proposés : la moyenne sera jugée représentative si 4 devoirs au moins sont réalisés, sur des compétences différentes.
- Le devoir avec le plus grand coefficient devra être réalisé pour obtenir une moyenne représentative.